

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mars à 18 heures, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de La Barre en Ouche sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L5211-1, L5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le mercredi 15 mars 2017.

Nombre de délégués en exercice : 128

Nombre de présents : 104

Nombre de Pouvoirs : 15

Nombre de Votants : 119

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LECONTE Anne-Marie, M. BIBET Pierre, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, Mme LEMOINE Béatrice, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine, M. BEURIOT Valéry, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLEOIS Janine, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. CHAUVIN Pierre, M. LAIGNEL Pascal, Mme CARISSAN Béatrice, M. DESCAMPS Joël, M. PRIVÉ Bruno, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESEN André, M. CROMBEZ Guillaume, M. DANIEL Jean-Claude, M. ROEHM Sébastien, M. CIVEL Dominique, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMSON Jean, M. BAISSE Christian, M. LESEUR Michel, M. THIBAULT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. ADELINE Jean-Michel, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GROULT Daniel, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PETIT Danièle, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. ANTHIERENS André, M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. ANNEST Patrick, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. CHALONY Gilbert, M. HETTUE Yvon, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. MILBERGUE Joël, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. HENON Jérôme, M. RUEL Yves, M. MALARGÉ Pierre, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick, M. DELAMARE Frédéric,

Suppléants :

M. JOUEN Guy, M. MULET Alain, M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. AUBRY Bernard, M. GOSELIN François, Mme GUERNON Chantal, M. DELEU Philippe

Absents excusés avec pouvoir :

Mme GUILTON Sylvie ayant donné pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme ANGOT Josiane ayant donné pouvoir à M. FROIDMONT Pascal, M. BÉTOURNÉ Dominique ayant donné pouvoir à M. MONTIER Jean-Noël, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à Mme TURPIN Annie, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme VAGNER Marie-Lyne ayant donné pouvoir à M. BEURIOT Valéry, Mme VANDERHOEVEN Sandrine ayant donné pouvoir à M. BIBET Pierre, M. BEAUFILS Lionel ayant donné pouvoir à M. LECOQ Didier, M. MADELAINE Pascal ayant donné pouvoir à M. CHOLEZ Manuel, M. PORTAIS Alain ayant donné pouvoir à Mme BINET Brigitte, M. AUGER Michel ayant donné pouvoir à M. LESEUR Michel, M. BORDEAU Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme DRAPPIER Michèle, Mme VAN DEN DRIESEN Agnès ayant donné pouvoir à M. MADELON Jean-Louis, M. BARON Marc ayant donné pouvoir à M. LEBOURGEOIS Alain, M. FILET Gérard ayant donné pouvoir à M. MALCAVA Jean-Louis,

Absents excusés :

M. DESHAYES Claude, M. FINET Pascal, M. LELOUP Gérard, M. BOUILLIER Philippe, M. VANNIER Alain, M. AGASSE Francis, M. GRAVELLE Nicolas, Mme MARESCAL Josiane

Absents :

M. DAVION Olivier, Mme VARANGLE Ingrid, M. HAUTECHAUD Patrick, M. MECHOUD Alain, M. BOISSIERE Bernard, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. PERDIEL Daniel, M. CAVELIER Sébastien,

Procès-Verbal du Conseil Communautaire
du Jeudi 23 mars 2017

Début de la séance à 18h00

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie fait l'appel des délégués au Conseil Communautaire. Le nombre de présents est de 104 et 15 pouvoirs (soit 119 votants).

Il procède à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur André ANTHIERENS est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du 3 février 2017. Monsieur Pascal DIDTSCH souhaite faire une modification au procès-verbal en ajoutant le mot « économique » comme souligné en jaune ci-dessous :

Extension du Conseil Economique Environnemental (CEE) (délibération reportée)

*Monsieur Pascal Didtsch n'est pas satisfait de la présentation de ce conseil économique et environnemental, il souhaite que cela devienne **économique, social et environnemental**. Il trouve que le nombre de représentants est insatisfaisant, pas de place pour les salariés par rapport au patronat. Par ailleurs, il formule le vœu d'un avis de publicité aux associations.*

Monsieur le Président rend compte des délibérations prises en bureau le jeudi 16 février 2017.

BUREAU du 16 février 2017

Délibération N° GDV2017-01

Objet : Divers tarifs Aire d'accueil des gens du voyage

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2016-96 du 28 septembre 2016 portant création de la communauté de communes «Intercom Bernay Terres de Normandie» et l'exercice de la compétence obligatoire «Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage», il est nécessaire de fixer les tarifs relatifs à l'aire d'accueil des gens du voyage sur le site de Bernay.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs suivants sont proposés :

- Caution de 80.00 € payable à l'arrivée
- Tarif / jour : 2.90 € par emplacement payable à la semaine
- Consommation eau par m³ : 2.20 €
- Consommation d'électricité par kWh : 0.15 €
- Tarif hivernal par jour (1^{er} novembre au 31 mars) : 1.50 €

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Bureau de l'Intercom Bernay Terres de Normandie décident d'appliquer les tarifs ci-dessus visés pour l'aire d'accueil des gens du voyage sur le site de Bernay.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
13	13	0	0

Monsieur le Président procède à la lecture de l'ordre du jour.

Lieu de tenue des séances du conseil communautaire

Conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au moins une fois par trimestre ou, pour les

syndicats formés en vue d'une seule œuvre ou d'un seul service d'intérêt intercommunal, une fois par semestre. A cette fin, le président convoque les membres de l'organe délibérant. L'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de se réunir à la salle des fêtes de :

- Beaumont le Roger (le jeudi 22 juin 2017 à 18h00)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de se réunir à la salle des fêtes de Beaumont le Roger, 9 rue de l'Abbaye, 27170 Beaumont le Roger, le jeudi 22 juin 2017 à 18h00.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
118	118	0	0

Adoption du règlement intérieur de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-8 et L.5211-1 ;

Considérant que les communautés de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a été installé le 6 janvier 2017 ;

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter le règlement intérieur de l'Intercom Bernay Terres de Normandie tel qu'il figure en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve le règlement intérieur de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
118	118	0	0

Commissions thématiques

Plusieurs conseillers communautaires se demandent pourquoi des conseillers inscrits n'apparaissent pas dans les commissions.

Le Président rappelle les règles pour le choix des conseillers aux commissions (25 maximum par commission) : priorité aux conseillers communautaires (4 par commission) – 1 conseiller municipal – ordre de priorité des fiches d'inscriptions – non cumul de délégués pour une même commune.

Monsieur Pierre Malargé s'interroge sur le nombre de conseillers à la commission CIAS qui sont supérieurs à 25. Le Président informe que le CIAS doit délibérer sur cette commission, celle présentée à l'assemblée est juste une information.

Monsieur André Anthierens informe l'assemblée que la commission CIAS sera composée de quatre commissions thématiques : Insertion, Autonomie, Enfance Jeunesse, Animation et vie sociale.

Monsieur Georges Mézière souhaite ajouter un alinéa au règlement intérieur en indiquant qu'au bout de trois absences consécutives d'un délégué à une commission, celui-ci devra être remplacé.

Le Président indique que le règlement intérieur vient d'être voté et qu'il n'est pas possible de revenir sur la délibération.

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2016-93 portant création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Vu le CGCT et notamment les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Vu la délibération n°AG2017-12 en date du 3 février 2017 acceptant de créer les commissions suivantes :

- Commission « Aménagement du territoire – Economie»
- Commission « Budget – Finances»
- Commission « Technique»
- Commission « Ruissellement GEMAPI»
- Commission « Eau»
- Commission « Contrat de ruralité – MSAP – Contrat local de santé»
- Commission " C I A S"
- Commission "Transports Scolaires"
- Commission " Déchets ménagers "
- Commission « Entretien des Bâtiments – Projet Centre Nautique»
- Commission « Tourisme»
- Commission « Développement Economique et Agricole »
- Commission « Sport – Piscine – Bibliothèque – Action éducative»
- Commission « Assainissement Collectif»
- Commission « Assainissement Non Collectif»
- Commission « Environnement Développement Durable – Plan Climat Air Energie Territorial »
- Commission « Culture – Ecoles de Musique – Conservatoire»
- Commission « Voirie – Espaces Verts – Fourrière animale»
- Commission « Politique de l'Habitat– Gens du voyage».

Et déléguant aux membres du Bureau la constitution définitive des commissions de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'élection au scrutin de liste des membres des différentes commissions thématiques de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sur proposition des membres du Bureau.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité des voix approuve les membres des différentes commissions thématiques de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
119	118	0	1

Création et composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C et vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2016-93 portant création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant qui doit être élu en conseil municipal.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de procéder à la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 99 membres (un représentant par communes et communes déléguées).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses communes membres.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
119	119	0	0

Création du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et détermination du nombre de membres

Conformément à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires consacrant le droit des fonctionnaires à la participation :

"Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière".

Ces dispositions traduisent dans la fonction publique le principe constitutionnel contenu dans le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 :

"Tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises".

Considérant que pour la fonction publique territoriale, les articles 8 à 10-1 et 28 à 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 organisent la création et le fonctionnement d'instances paritaires consultatives permettant la mise en œuvre de ce droit : le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (C.S.F.P.T.), les commissions administratives paritaires (C.A.P.), les comités techniques (C.T) et les comités d'hygiène et de sécurité (C.H.S.C.T.).

Ces dispositions ont été modifiées en dernier lieu par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social.

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifié

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale modifié

Vu le décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le décret n°85-565 du 30 mai 1985

Vu la circulaire de la DGCL NOR:INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

Conformément à l'article 32 de la loi du 26 janvier 1984 précisant qu'un comité technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

Il s'agit donc dans le cas présent d'une obligation de création pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Par ailleurs, les agents devront élire leurs représentants au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) lorsque la création de cette instance aura été décidée par l'organe délibérant de la collectivité.

En présence d'un CHSCT, le CTP n'exerce plus sa compétence générale en matière d'hygiène et de sécurité.

Depuis la loi du 5 juillet 2010, le principe de parité numérique est supprimé : **le comité technique comprend désormais des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale qui peuvent être en nombre inférieur. Le nombre de représentants de la collectivité est librement fixé par l'organe délibérant, sans pouvoir toutefois être supérieur au nombre de représentants du personnel.**

Il est donc toujours possible, pour l'organe délibérant, de maintenir le caractère paritaire de ces instances, mais cela n'est plus une obligation.

La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à 4 ans et n'est plus liée au renouvellement des conseils municipaux.

Pour rappel, les **Comités Techniques** sont consultés pour avis sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents

- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle
- Sur les aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents, ainsi que sur l'action sociale.

Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information des comités techniques.

L'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat.

L'autorité territoriale arrête un plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale, qui est soumis au comité technique.

Le **CHSCT** a pour rôle de contribuer :

- à la protection de la santé des agents physique et mentale ainsi que les personnes extérieures à la collectivité dans l'enceinte de celle-ci.
- à l'amélioration des conditions de travail notamment des femmes enceintes,
- à veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières, ainsi qu'à leurs mises en œuvre.

Ses missions sont :

- 1°) de procéder à l'analyse des risques professionnels ainsi qu'à l'analyse des conditions de travail en veillant à faciliter l'accès au travail des femmes ainsi qu'à l'exposition des femmes enceintes
- 2°) de procéder à l'analyse de l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité
- 3°) de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité territoriale et placé sous sa responsabilité ainsi que les entreprises extérieures
- 4°) de contribuer à l'amélioration des conditions de travail
- 5°) de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières
- 6°) de contribuer à la promotion de la prévention, et suscite toutes initiatives dans cette perspective.
- 7°) de proposer des actions de prévention du harcèlement moral et sexuel.
- 8°) de suggérer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité, assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans ce domaine.
- 9°) de proposer un ordre de priorité et des mesures supplémentaires de prévention ; et demander la motivation de la non-exécution des mesures prévues au programme de prévention.

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur :

- La création du Comité Technique et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail en fixant le nombre de représentants pour chaque collège.
- La fixation du nombre de représentants

*** Pour le comité technique (CT) :**

- . à 3 représentants du personnel
- . la présidence sera assurée par un membre de l'organe délibérant désignée par l'autorité territoriale.

*** Pour le Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail CHSCT :**

- . à 3 représentants du personnel
- . la présidence sera assurée par un membre de l'organe délibérant désignée par l'autorité territoriale.
- . un secrétaire pour la durée du mandat sera désigné parmi les représentants du personnel et un secrétaire administratif sera désigné par l'autorité territoriale.

- La conservation de la parité

- Le recueil d'un avis commun entre le collège employeur et les représentants du personnel

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer le comité technique/CHSCT et de fixer le nombre de membres. Ces CT et CHSCT seront commun au CIAS.

Monsieur Didier LECOQ cède sa place à Monsieur Manuel CHOLEZ.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création du CT et CHSCT commun au CIAS. Et décide de fixer le nombre de représentants du personnel à :

- 3 membres titulaires : Monsieur Pierre CHAUVIN, Monsieur Frédéric SCRIBOT et Monsieur PREVOST Lionel
- 3 membres suppléants : Madame Colette DROUIN, Monsieur DELAMARE Frédéric et Monsieur Manuel CHOLEZ

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
119	119	0	0

Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Après l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI, il y a obligation de procéder à l'élection d'une commission d'appels d'offres à caractère permanent. Ainsi, l'Intercom Bernay Terres de Normandie doit désigner au sein des membres du conseil une commission chargée d'étudier les offres et marchés.

L'article L.1411-5 du CGCT prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale comportant une commune de plus de 3 500 habitants doivent élire en plus du président, **cinq membres titulaires et cinq membres suppléants**. L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Président de l'EPCI est président de droit de la CAO ; et à ce titre, ne peut pas figurer sur les listes constituées pour l'élection de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner **cinq membres titulaires et cinq membres suppléants**.

Le Président propose donc aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'élection des membres de la CAO de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Une seule liste ayant été présentée, sont élus, à l'unanimité :

Titulaires : (Président de droit + 5 délégués)

- ROUSSELIN Jean-Claude
- BAISSÉ Christian
- SCRIBOT Frédéric
- BONAMY Jean-Hugues
- CHAUVIN Pierre
- MONTIER Jean-Noël

Suppléants : (5 délégués)

- PREVOST Lionel
- FINET Pascal
- FILET Gérard
- CAPPELLE Hubert
- CANU Françoise

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
119	119	0	0

Désignation représentants à la Mission Locale Ouest de l'Eure

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2016-93 portant création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et vu les statuts de la Mission Locale Ouest de l'Eure en date du 12 janvier 2011 et son article 9 relatif à la composition de son conseil d'administration.

Il est nécessaire de procéder à la désignation d'un membre élu titulaire et d'un membre élu suppléant pour représenter l'Intercom de Bernay Terres de Normandie à la Mission Locale Ouest de l'Eure.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour siéger au conseil d'administration de la Mission Locale Ouest de l'Eure.

Ensuite, la Mission Locale procédera à la modification de ses statuts afin de faire évoluer la représentation des nouvelles communautés de communes. Des élections ultérieures auront certainement lieu afin d'ajouter des représentants de l'IBTN à la Mission Locale Ouest de l'Eure.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner **1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant**.

Titulaire : Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN
Suppléant : Monsieur Frédéric DELAMARE

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
119	119	0	0

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal : demande subventions DRAC

Vu les subventions étatiques octroyées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie, au titre du fonctionnement, pour les conservatoires,

Considérant la volonté d'un accès à la culture pour le plus grand nombre, considérant le projet de mise en place de tarifs modulés sur la base du quotient familial à la rentrée scolaire 2017.

Considérant la restructuration du service écoles de musique et conservatoire au vu de la fusion et notamment du travail en réseau des 3 écoles de musique et du Conservatoire sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, et considérant la volonté de développer les axes prioritaires définis par le ministère de la culture et de la communication.

Considérant que la DRAC tend à accompagner ces changements et considérant que ces orientations correspondent aux critères d'éligibilité de la subvention.

Afin de parvenir à ces objectifs d'évolution, Monsieur le Président propose de solliciter une subvention de la DRAC. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
119	119	0	0

Demande subvention DETR pour la construction du CCRIL Phase 2 - Changement de dénomination

Monsieur Jean-Pierre LEROUX souhaite avoir des explications concernant le CCRIL.

Le Président explique que c'est un projet qui consiste à réaménager le bâtiment de l'ancienne gare de la Trinité de Réville pour en faire un centre d'exposition et une restauration pour l'accueil de loisirs.

Une demande de subvention au titre de la DETR pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment ferroviaire attenant au bâtiment du CCRIL à La Trinité de Réville sur le territoire de Broglie a été faite en décembre 2016 au nom de la Communauté de Communes de Broglie.

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2016-93 portant création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, il est nécessaire que la demande de subvention DETR pour ce projet soit déposée au nom de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Ce projet d'un montant HT de 1 011 230 € serait financé par la DETR pour 202 246 € et le conseil départemental (Contrat de Territoire) pour 307 852 €.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur cette demande de subvention DETR pour la construction du CCRIL Phase ② au nom de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter une subvention DETR pour la construction du CCRIL phase 3 au nom de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
119	119	0	0

Désignation des membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme

Par délibération n°2014-026 en date du 11 avril 2014 de la Communauté de Communes de Bernay et des Environs relative à la désignation du comité directeur de l'EPIC « Office de tourisme », les Conseillers communautaires ont arrêté un collège de 13 élus.

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2016-93 portant création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, territorialisant la compétence tourisme, et conservant l'EPIC « Office de Tourisme » sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Bernay et des Environs, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur la désignation des membres du collège élus, afin de permettre à cette instance de procéder à ses opérations budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de désigner 13 membres du collège élus :

Monsieur Jean-Hugues BONAMY
 Monsieur Pierre BIBET
 Monsieur Olivier PIQUENOT
 Monsieur Joël DESCAMPS
 Monsieur Alain DESCAMPS
 Monsieur Alain MECHOUAD
 Monsieur Jean-Louis VILA
 Madame Jeanine AUGUSTIN
 Monsieur Georges MEZIERE
 Monsieur Pascal DIDTSCH
 Monsieur Philippe WIRTON
 Madame Annie TURPIN
 Madame Françoise CANU

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
119	119	0	0

Définition et attribution des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Monsieur Pascal Didtsch réitère son souhait que les élus fassent un effort pour diminuer le montant de leurs indemnités.

Le Président rappelle qu'une baisse de 10 % a déjà été réalisée.

Monsieur Lionel Prévost explique que dans une démocratie il est normal que les élus soient indemnisés et qu'il ne faut pas faire de démagogie outrancière ni d'amalgamer avec le principe anti-élus.

Monsieur Jean-Hugues Bonamy quant à lui précise que ces indemnités sont fiscalement éligibles.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Président et les Vice-présidents des Collectivités Territoriales peuvent percevoir des indemnités de fonctions.

Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, pris en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, qui détermine désormais le régime indemnitaire des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale et fixe les barèmes directement applicables à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Etablissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Considérant que le montant maximal pouvant être versé au président et aux vice-présidents est calculé en fonction de la strate démographique du syndicat et par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Considérant que la Communauté de Communes est située dans la tranche de population de 50 000 à 99 999 habitants ; et le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 82,49 % pour le président et de 33,00 % pour le vice-président.

Considérant la nécessité d'indemniser le Président, les vice-présidents et des conseillers délégués communautaires (10) pour les fonctions qu'ils exerceront au sein de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'attribuer, pour la durée du mandat, et afin de rester dans l'enveloppe globale octroyée d'un montant de 266 631,98 €, les indemnités de fonction brutes mensuelles à compter du 14 janvier 2017 de la façon suivante :

- Président : 73,93 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique
- 15 Vice-présidents : 29,57 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique
- 10 conseillers délégués : 6,00 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique.

Le Président propose donc aux membres du conseil communautaire de définir et d'attribuer les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité décide de fixer les indemnités de fonction brutes mensuelles à compter du 14 janvier 2017 de la façon suivante :

- Président : 73,93 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique
- 15 Vice-présidents : 29,57 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique
- 10 conseillers délégués : 6,00 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique

Et autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
119	118	0	1

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (M14)

Vu les articles L 2321-2-27, L 2321-2-28 et R 2321-1 du code général des collectivités, vu le décret, en date 23 décembre 2011, modifiant l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales et vu l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il est rappelé que tous les biens ou immobilisation corporelles et incorporelles comptabilisés en section d'investissement doivent faire l'objet d'un amortissement.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

La fin d'amortissement n'entraîne pas nécessairement la mise à disposition d'un nouveau crédit pour renouveler le bien. En effet, un bien amorti n'est pas nécessairement un bien hors d'usage. De même, la nécessité de renouveler un bien non amorti peut s'imposer.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans,
- des frais d'études non suivis de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans,

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de fixer comme suit les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la façon suivante :

Biens	Durées d'amortissement
Terrains	NA
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Vélos	5 ans
Motos Mobylettes, scooteurs	7 ans
Camion et véhicule industriel	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels audiovisuels	5 ans
Matériels sportifs	5 ans
Signalisation : barrières, panneaux	5 ans
Instruments musique à vent	5 ans
Instruments musique sauf à vent	10 ans
Autres matériels	5 ans
Coffre-fort	20 ans
Œuvres d'art	NA
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 à 30 ans
Bâtiment léger, abris	12 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bâtiment Productif de revenus	
Bien de faible valeur inférieure à 800 €	1 an

(NA : Non Amortissable)

Les constructions, les travaux de voiries ou de bâtiments et leurs aménagements concernant des immeubles non productifs de revenu, ne sont pas amortis.

Les immobilisations dont le prix d'achat TTC sera inférieur à 800 Euros seront amortissables sur un an.

Le Président sera autorisé à sortir de l'actif les biens dits de « faible valeur » après qu'il ait été procédé à leur amortissement ;

Précise que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **décide à l'unanimité de fixer** les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles citées ci-dessus et **d'autoriser** le Président à sortir de l'actif les biens dits de « faible valeur » après qu'il ait été procédé à leur amortissement.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
119	119	0	0

Amortissement des subventions d'équipement versées (M14)

Monsieur Daniel Groult demande s'il est possible de dissocier la durée des immobilisations et les subventions. Le Président répond qu'il ne connaît pas la réponse et qu'il s'agit d'un domaine purement comptable.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2, vu le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales, vu le décret n° 2015-1848 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement et vu l'instruction budgétaire et comptable M14.

Considérant que les subventions d'équipement versées figurent désormais dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties,

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de fixer à :

- cinq ans (5) la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- trente ans (30) la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations,
- quarante ans (40) la durée d'amortissement des subventions qui financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **décide à l'unanimité de fixer** les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées citées ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
119	119	0	0

Compte Administratif 2016 – Budget principal de la Communauté de Communes de Bernay et des Environs

Monsieur Jean-Pierre Leroux s'interroge sur le montant de l'emprunt de 300 000 €.

Monsieur Jean-Hugues Bonamy explique que cet emprunt a été réalisé pour les travaux engagés sur l'extension du centre d'affaires, le remboursement de la DGFIP et la baisse de dotation par rapport au marché des déchets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Président de la communauté de communes de Bernay et des Environs,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^o lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CTE COM. DE BERNAY ET ENVIRONS - 37 - Budget Principal		CA 2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXÉCUTION DU BUDGET		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	A 5 927 293,52	G 5 783 771,89
Section d'investissement	B 1 632 020,38	H 771 442,15
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	C	I
Report en section de fonctionnement (002)	C (ai débit)	I (ai recouvrement)
Report en section d'investissement (001)	D (ai débit)	J (ai recouvrement)
	+	+
TOTAL (realisations + reports)	A+B+C+D	G+H+I+J
	=	=
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	E	K
Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
Section d'investissement	F 209 053,00	L 407 665,00
	+	+
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	E+F	K+L
	=	=
RESULTAT CUMULE	G+A+C+E+D+F	H+I+J+K+L
Section de fonctionnement	G 5 927 293,52	H 5 598 860,13
Section d'investissement	I 1 901 078,38	J 1 257 471,25
	+	+
TOTAL CUMULE	G+I+H+J	H+I+J+K+L
	=	=

• Budget principal

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	5 927 293,52	1 901 078,38	7 828 371,90
Recettes	5 783 771,89	1 239 107,15	7 022 879,04
Résultat de l'exercice	-143 521,63	-661 971,23	-805 492,86
Report exercice antérieur	575 096,24	18 364,08	593 460,32
Résultat cumulé	431 574,61	-643 607,15	-212 032,54

2^o constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^o arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Jean-Hugues BONAMY s'est retiré au moment du vote

A la majorité des voix

Votants	Pour	Contre	Abstentions
118	101	7	10

Compte Administratif 2016 – Budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes de Bernay et des Environs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Hugues BONAMY, Président de la communauté de communes de Bernay et des Environs,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^o lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CTE COM. DE BERNAY ET ENVIRONS - 27 - SPANC			CA 2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMpte ADMINISTRATIF			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXÉCUTION DU BUDGET			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (1)
Section d'exploitation	A 139 070,95	G 96 581,60	-42 489,35
Section d'investissement	B 191 204,42	H 75 340,81	-115 863,61
	+	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	C	I	J
Report en section d'exploitation (002)	C (ai débit)	I (ai recouvrement)	J (ai débit)
Report en section d'investissement (001)	D (ai débit)	J (ai recouvrement)	
	+	+	+
TOTAL (realisations + reports)	A+B+C+D	G+H+I+J	K
	=	=	=
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	E	K	L
Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	+	+	+
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	E+F	K+L	M
	=	=	=
RESULTAT CUMULE	G+A+C+E+D+F	H+I+J+K+L	M
Section d'exploitation	G 139 070,95	H 75 340,81	I 174 733,76
Section d'investissement	I 191 204,42	J 771 442,15	K 96 581,60
	+	+	+
TOTAL CUMULE	G+I+H+J	H+I+J+K+L	M+N
	=	=	=

• Budget annexe du SPANC

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	139 070,95	191 204,42	330 275,37
Recettes	96 581,60	75 340,81	171 922,41
Résultat de l'exercice	-42 489,35	-115 863,61	-158 352,96
Report exercice antérieur	83 151,59	67 679,54	150 831,13
Résultat cumulé	40 662,24	-48 184,07	-7 521,83

2^o constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^o arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Jean-Hugues BONAMY s'est retiré au moment du vote

A la majorité des voix

Votants	Pour	Contre	Abstentions
118	109	5	4

Compte Administratif 2016 – Budget principal de l'Intercom du Pays Brionnais

Monsieur Jean-Pierre Leroux s'interroge sur l'emprunt de 660 000 €.

Monsieur Frédéric Scribot explique que cet emprunt a servi à financer des opérations d'investissement notamment pour la voirie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric SCRIBOT, Président de l'Intercom du Pays Brionnais,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS - 27 - BUDGET PRINCIPAL			CA
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXECUTION DU BUDGET			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 420 225,62
	Section d'investissement	B	1 074 034,77
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	740 813,28
	Report en section d'investissement (001)	D	330 734,40
	TOTAL (realisations + reports)	E = A+B+C+D	9 824 994,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00
	Section d'investissement	F	341 652,90
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	G = E+F	341 652,90
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	H	8 420 225,62
	Section d'investissement	I	1 746 622,07
	TOTAL CUMULE	J = H+I	10 166 847,69

- Budget principles

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	8 420 225,62	1 415 887,67	9 836 113,29
Recettes	8 431 378,98	1 248 265,96	9 679 644,94
Résultat de l'exercice	11 153,36	-167 621,71	-156 468,35
Report exercice antérieur	749 813,28	330 734,40	419 078,88
Résultat cumulé	760 966,64	-498 356,11	262 610,53

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Résultats du vote : Monsieur Frédéric SCBIBOT s'est retiré au moment du vote.

A la majorité des voix

Votants	Pour	Contre	Abstentions
117	110	2	5

Compte Administratif 2016 – Budget annexe de l'Assainissement Collectif de l'Intercom du Pays Brionnais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric SCRIBOT, Président de l'Intercom du Pays Brionnais,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

INTERCOM DU PAYS BRUNNAIS - 27 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF			CA
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXÉCUTION DU BUDGET			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section d'exploitation	A 687 984,46	B 779 140,35
	Section d'investissement (en cours d'exécution)	B 1 248 978,57	C 1 397 490,11
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section d'exploitation (002)	C (0,00)	D 199 969,10
	Report en section d'investissement (001)	D (0,00)	D (0,00)
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL (réalisations + reports)	E = A+B+C+D 2 623 193,04	F = C+D+E+F 2 376 619,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	Section d'exploitation	G 0,00	H 0,00
	Section d'investissement	I 569 591,00	J 1 182 389,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	I+J	I+J
RESULTAT CUMULÉ		DEPENSES	RECETTES
	Section d'exploitation	K 687 984,46	L 779 120,51
	Section d'investissement	M 2 504 799,58	N 2 559 870,11
	TOTAL CUMULÉ	O = K+L+M+N 3 192 784,04	P = L+M+N+O 3 539 009,62
			SOLDE D'EXÉCUTION (3)
			346 224,00

(1) Indiquer le signe + si les dépenses sont supérieures aux recettes, et le - si les recettes sont supérieures aux dépenses. (2) Indiquer le signe + si les restes à réaliser sont supérieurs aux restes à reporter, et le - si les restes à reporter sont supérieurs aux restes à réaliser. (3) Indiquer le signe + si le solde résultant de la somme des dépenses et des recettes est supérieur au solde résultant de la somme des mandats et non réalisées, et le - si le solde résultant de la somme des mandats et non réalisées est supérieur au solde résultant de la somme des dépenses et des recettes. (4) Indiquer le signe + si les recettes réalisées et non réalisées sont supérieures au solde résultant de la somme des mandats et non réalisées, et le - si le solde résultant de la somme des mandats et non réalisées est supérieur aux recettes réalisées et non réalisées. (5) Indiquer le signe + si le solde résultant de la somme des mandats et non réalisées est supérieur au solde résultant de la somme des dépenses et des recettes réalisées et non réalisées, et le - si le solde résultant de la somme des dépenses et des recettes réalisées et non réalisées est supérieur au solde résultant de la somme des mandats et non réalisées.

- Budget annexe de l'Assainissement collectif

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	687 984,46	1 818 569,57	2 506 524,03

- Budget annexe de l'Assainissement collectif

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	687 984,46	1 818 569,57	2 506 524,03
Recettes	779 140,35	2 559 879,11	3 339 019,46
Résultat de l'exercice	91 155,89	741 339,54	832 495,43
Report exercice antérieur	199 989,16	686 230,01	486 240,17
Résultat cumulé	291 145,05	55 079,53	346 254,58

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Résultats du vote : Monsieur Frédéric SCRIBOT s'est retiré au moment du vote.

A la majorité des voix

Votants	Pour	Contre	Abstentions
117	115	0	2

Compte Administratif 2016 – Budget annexe SPANC de l'Intercom du Pays Brionnais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric SCRIBOT, Président de l'Intercom du Pays Brionnais,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS - 27 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			CA 2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXÉCUTION DU BUDGET			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (I)
Section d'exploitation	A 153 307,50	147 549,43	-5 758,07
Section d'investissement	B 126 676,62	20 349,83	-99 731,00
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	C (10 046,01)	(10 412,00)	67 392,02
Report en section de fonctionnement (002)	D (32 782,04)	(30 612,00)	2 170,04
DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (I)	
TOTAL (réalisations + reports)	312 769,36	231 659,08	-80 900,48
RESTES À REALISER À REPORTER EN 2017 (E)	E 0,00	0,00	
Section d'investissement	F 59 024,00	177 403,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	59 024,00	177 403,00	
RESULTAT CUMULE	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (I)
Section d'exploitation	153 307,50	204 912,05	51 604,55
Section d'investissement	218 488,86	204 349,83	-14 135,03
TOTAL CUMULE	371 792,36	409 261,88	37 469,52

1^{er} constate que les réalisations et les reports sont égales au résultat de l'exercice. Les réalisations et les reports sont égales au résultat de l'exercice. Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent aux dépenses qui n'ont pas pu être réalisées au cours de l'exercice et qui doivent être réalisées au cours de l'exercice suivant dans le cadre respectif de l'assainissement et de l'investissement. Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux dépenses qui n'ont pas pu être réalisées au cours de l'exercice et qui doivent être réalisées au cours de l'exercice suivant dans le cadre respectif de l'assainissement et de l'investissement.

• Budget annexe du SPANC

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	153 307,50	185 702,82	339 010,32
Recettes	147 549,43	204 349,83	351 899,26
Résultat de l'exercice	-5 758,07	18 647,01	12 888,94
Report exercice antérieur	57 362,62	-32 782,04	24 580,58
Résultat cumulé	51 604,55	-14 135,03	37 469,52

2^{er} constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^{er} reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^{er} arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Frédéric SCRIBOT s'est retiré au moment du vote

A la majorité des voix

Votants	Pour	Contre	Abstentions
117	115	0	2

Objet : Compte Administratif 2016 – Budget annexe SPA Office de Tourisme de l'Intercom du Pays Brionnais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric SCRIBOT, Président de l'Intercom du Pays Brionnais,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS - 27 - OFFICE TOURISME PAYS BRIONNAIS			CA 2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXÉCUTION DU BUDGET			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DÉPENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement	A 115 053,12	113 187,66	
Section d'investissement	B 768,87	H 1 766,07	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	C (10 046,01)	(10 412,00)	67 392,45
Report en section de fonctionnement (002)	D (32 782,04)	(30 612,00)	240,80
DEPENSES	RECETTES		
TOTAL (réalisations + reports)	115 821,99	124 446,08	
RESTES À REALISER À REPORTER EN 2017 (E)	E 0,00	0,00	
Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	0,00	0,00	
RESULTAT CUMULE	DÉPENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement	115 053,12	122 440,11	
Section d'investissement	768,87	2 006,87	
TOTAL CUMULE	115 821,99	124 446,08	

• Budget annexe du SPA Office de tourisme

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	115 053,12	768,87	115 821,99
Recettes	113 187,66	1 766,07	114 953,73
Résultat de l'exercice	-1 865,46	997,20	-868,26
Report exercice antérieur	9 252,45	240,80	9 493,25
Résultat cumulé	7 386,99	1 238,00	8 624,99

2^{er} constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^{er} reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^{er} arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Frédéric SCRIBOT s'est retiré au moment du vote

A la majorité des voix

Votants	Pour	Contre	Abstentions
117	115	0	2

Compte Administratif 2016 – Budget annexe ZAC Maison Rouge de l'Intercom du Pays Brionnais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric SCRIBOT, Président de l'Intercom du Pays Brionnais,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^o lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS - 27 - MAISON ROUGE		CA	2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXÉCUTION DU BUDGET			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEFENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement	A 65 108,21	G 127 722,90	
Section d'investissement	B 45 069,90	H 183 054,65	
	+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	C Report en section de fonctionnement (002) D Report en section d'investissement (001)	I (si déficit) 13 595,67 J (si excédent) 183 054,65	
	(si déficit)	(si excédent)	
	M	M	
TOTAL (réalisations + reports)	293 232,76	324 373,22	
	= A+B+C+D	= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	E Section de fonctionnement F Section d'investissement	K 0,00 L 0,00	
	= E+F	= K+L	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	0,00	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement Section d'investissement	141 318,67 183 054,65	
	= A+C+E = B+D+F	= G+H+I+K = J+L	
TOTAL CUMULE	293 232,76	324 373,22	
	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L	

• Budget annexe de la ZA de Maison Rouge

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	65 108,21	45 069,90	110 178,11
Recettes	127 722,90	183 054,65	310 777,55
Résultat de l'exercice	62 614,69	137 984,75	200 599,44
Report exercice antérieur	13 595,67	183 054,65	-169 458,98
Résultat cumulé	76 210,36	-45 069,90	31 140,46

2^o constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^o arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Frédéric SCRIBOT s'est retiré au moment du vote

A la majorité des voix

Votants	Pour	Contre	Abstentions
117	114	1	2

Compte Administratif 2016 – Budget Principal de la Communauté de Communes de Broglie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Pierre CHAUVIN, Président de la Communauté de Communes de Broglie,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^o lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNAUTE COMMUNES BROGLIE - 27 - BUDGET GENERAL CDC		CA	2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXÉCUTION DU BUDGET			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEFENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement	A 2 744 041,59	G 2 594 041,20	
Section d'investissement	B 463 640,21	H 726 711,25	
	+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	C Report en section de fonctionnement (002) D Report en section d'investissement (001)	I (si déficit) 522 086,66 J (si excédent) 360 507,51	
	(si déficit)	(si excédent)	
	M	M	
TOTAL (réalisations + reports)	3 207 581,80	4 203 346,62	
	= A+B+C+D	= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	E Section de fonctionnement F Section d'investissement	K 0,00 L 7 000,00	
	= E+F	= K+L	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	7 211 500,00	7 000,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement Section d'investissement	2 744 041,59 1 185 140,21	
	= A+C+E = B+D+F	= G+H+I+K = J+L	
TOTAL CUMULE	3 929 181,80	4 210 346,62	
	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L	

• Budget principal

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 744 041,59	1 185 140,21	3 929 181,80
Recettes	2 594 041,20	733 711,25	3 327 752,45
Résultat de l'exercice	-150 000,39	-451 428,96	-601 429,35
Report exercice antérieur	522 086,66	360 507,51	882 594,17
Résultat cumulé	372 086,27	-90 921,45	281 164,82

2^o constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^o arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Pierre CHAUVIN s'est retiré au moment du vote

A la majorité des voix

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	110	2	4

Compte Administratif 2016 – Budget Annexe du SPANC de la Communauté de Communes de Broglie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Pierre CHAUVIN, Président de la Communauté de Communes de Broglie,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNAUTE COMMUNES BROGLIE - 27 - BUDGET SPANC				CA	2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXÉCUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (I)		
Section d'exploitation	A	72 355,31	G 81 823,18	G-A	9 467,87
Section d'investissement	B	434 513,81	H 399 357,13	H-B	-35 156,68
REPORTS DE L'EXERCICE 2015					
Report en section d'exploitation (002)	C	(-26 126,68)	I	(-26 126,68)	
Report en section d'investissement (001)	D	(-218 996,12)	J	(-218 996,12)	
TOTAL (réalisations + reports)	D+A+B+C+D	725 065,24	G+H+I+J	507 306,99	-218 558,25
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)					
Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
Section d'investissement	F	33 850,00	L	390 116,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	E+F	33 850,00	L	390 116,00	
RESULTAT CUMULÉ					
Section d'exploitation	A+A+C+D+E	72 355,31	G+H+I+J+K	107 949,80	35 594,55
Section d'investissement	B+B+C+F	647 358,03	H+I+J+L	789 473,13	102 113,20
TOTAL CUMULÉ	A+B+C+D+E+F	769 713,24	G+H+I+J+K+L	897 422,96	137 707,75

Le tableau ci-dessus contient les détails des dépenses et des recettes, ainsi que les soldes résultant de la comparaison entre les dépenses et les recettes. Les soldes sont indiqués par signe (+ ou -) et par la valeur absolue. Les soldes résultant de la comparaison entre les dépenses et les recettes sont égales à zéro, ce qui indique que le budget a été équilibré.

• Budget annexe du SPANC

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	72 355,31	468 363,81	540 719,12
Recettes	81 823,18	789 473,13	871 296,31
Résultat de l'exercice	9 467,87	321 109,32	330 577,19
Report exercice antérieur	26 126,68	-218 996,12	-192 869,44
Résultat cumulé	35 594,55	102 113,20	137 707,75

2[°] constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3[°] reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4[°] arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Pierre CHAUVIN s'est retiré au moment du vote

A l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	116	0	0

Compte Administratif 2016 – Budget Annexe de la régie Transport de la Communauté de Communes de Broglie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Pierre CHAUVIN, Président de la Communauté de Communes de Broglie,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNAUTE COMMUNES BROGLIE - 27 - REGIE TRANSPORTS BROGLIE				CA	2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXÉCUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (I)		
Section d'exploitation	A	468 026,82	G 489 173,22	G-A	21 147,40
Section d'investissement	B	130 729,76	H 95 682,66	H-B	-45 047,10
REPORTS DE L'EXERCICE 2015					
Report en section d'exploitation (002)	C	(-205 811,95)	I	(-205 811,95)	
Report en section d'investissement (001)	D	(-56 245,81)	J	(-56 245,81)	
TOTAL (réalisations + reports)	D+A+B+C+D	598 755,58	G+H+I+J	830 913,64	238 158,06
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)					
Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	E+F	0,00	L	0,00	
RESULTAT CUMULÉ					
Section d'exploitation	A+A+C+D+E	468 026,82	G+H+I+J+K	899 988,17	226 959,35
Section d'investissement	B+B+C+F	130 729,76	H+I+J+L	141 928,47	11 198,71
TOTAL CUMULÉ	A+B+C+D+E+F	598 755,58	G+H+I+J+K+L	830 913,64	238 158,06

Le tableau ci-dessus contient les détails des dépenses et des recettes, ainsi que les soldes résultant de la comparaison entre les dépenses et les recettes. Les soldes sont indiqués par signe (+ ou -) et par la valeur absolue. Les soldes résultant de la comparaison entre les dépenses et les recettes sont égales à zéro, ce qui indique que le budget a été équilibré.

• Budget annexe de la Régie transport

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	468 026,82	130 729,76	598 755,58
Recettes	489 173,22	85 682,66	574 855,88
Résultat de l'exercice	21 147,40	-45 047,10	-23 899,70
Report exercice antérieur	205 811,95	56 245,81	262 057,76
Résultat cumulé	226 959,35	11 198,71	238 158,06

2[°] constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3[°] reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4[°] arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Pierre CHAUVIN s'est retiré au moment du vote

A l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	116	0	0

Compte Administratif 2016 – Budget Principal de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil

Monsieur Jean-Pierre Leroux souhaite aussi avoir une explication sur l'emprunt.

Monsieur Jean-Noël Montier explique que celui-ci a été réalisé pour les travaux de voirie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Noël MONTIER, Président de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Communauté Communes Beaumesnil - 27 - Budget Communauté M14			CA	2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II	
VUE D'ENSEMBLE			A1	
EXÉCUTION DU BUDGET				
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement		A 6 266 223,06	G 6 019 823,43	
Section d'investissement		B 3 242 203,45	H 3 983 368,23	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015		+	+	
Report en section de fonctionnement (002)		C (au débit)	I 207 710,53	
Report en section d'investissement (001)		D (au débit)	J (au dépôt)	
TOTAL (réalisations + reports)		9 842 047,43	10 300 902,19	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)				
Section de fonctionnement		E 0,00	K 0,00	
Section d'investissement		F 399 544,00	L 154 020,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		E+F 399 544,00	K+L 154 020,00	
RESULTAT CUMULE				
Section de fonctionnement		A+C+E 6 266 223,06	G+H+K 6 317 533,95	
Section d'investissement		B+D+F 3 975 368,37	I+J+L 4 137 388,23	
TOTAL CUMULE		A+B+C+D+E+F 10 241 591,43	G+H+I+J+K+L 10 454 922,19	

• Budget principal

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 266 223,06	3 641 837,45	9 908 060,51
Recettes	6 019 823,43	4 137 388,23	10 157 211,66
Résultat de l'exercice	-246 399,63	495 550,78	249 151,15
Report exercice antérieur	297 710,53	-333 530,92	-35 820,39
Résultat cumulé	51 310,90	162 019,86	213 330,76

2^{er} constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^{er} reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^{er} arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Jean-Noël MONTIER s'est retiré au moment du vote

A la majorité des voix

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	112	0	4

Compte Administratif 2016 – Budget Annexe du SPANC de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Noël MONTIER, Président de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Communauté Communes Beaumesnil - 27 - Budget Annexe Non Collectif M49			CA	2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMpte ADMINISTRATIF			II	
VUE D'ENSEMBLE			A1	
EXÉCUTION DU BUDGET				
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (1)
Section d'exploitation		A 98 544,04	G 10 296,00	H 87 248,04
Section d'investissement (hors les reprises 1004 et 1005)		B 0,00	H 0,00	H 0,00
REPORTS DE L'EXERCICE 2015				
Report en section d'exploitation (002)		C (105 005,68)	I (105 005,68)	
Report en section d'investissement (001)		D (1 628,14)	J (1 628,14)	
TOTAL réalisations + reports		A+B+C+D 98 544,04	G+H+I+J 125 929,82	H+I+J 27 385,78
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)				
Section d'exploitation		E 0,00	K 0,00	
Section d'investissement		F 0,00	L 0,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		E+F 0,00	K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE				
Section d'exploitation		A+C+E 98 544,04	G+H+K 124 301,68	H 25 757,64
Section d'investissement		B+D+F 0,00	I+J+L 1 628,14	I 1 628,14
TOTAL CUMULE		A+B+C+D+E+F 98 544,04	G+H+I+J+K+L 125 929,82	H+I+J+K+L 27 385,78

Le résultat de l'exercice est constitué des réalisations des recettes, et n'a pas fait l'objet d'ajustements aux dépenses.

Les reportés de l'exercice, auxquels sont ajoutés les montants des restes à réaliser à reporter en 2017, sont égale à la somme des réalisations et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'exercice et des reportés de l'exercice.

Le résultat cumulé est obtenu par la somme des résultats de l'ex

Compte Administratif 2016 – Budget Annexe de l'Atelier de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Noël MONTIER, Président de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Communauté Communes Beaumesnil - 27 - Budget annexe Atelier		CA	2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXÉCUTION DU BUDGET			
	DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A 0,00 G 0,00		
Section de fonctionnement	A 0,00	G 0,00	
Section d'investissement	B 0,00	H 9 902,45	
	*	*	*
REPORTS DE L'EXERCICE 2015			
Report en section de fonctionnement (002)	C (en déficit) 3 955,83	I (en excédent) 0,00	
Report en section d'investissement (001)	D 9 902,45 J (en excédent) 0,00		
	*	*	*
TOTAL (réalisations + reports)	9 902,45	12 858,28	
	* A+B+C+D	* G+H+I+J	*
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (I)			
Section de fonctionnement	E 0,00 K 0,00		
Section d'investissement	F 0,00 L 0,00		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	0,00	0,00	
	* E+F	* K+L	*
RESULTAT CUMULE			
Section de fonctionnement	G 0,00 3 955,83		
Section d'investissement	H 9 902,45 I 0,00	J 9 902,45	
TOTAL CUMULE	9 902,45	12 858,28	
	* G+H+I+J+K+L	* J+K+L	*

• Budget annexe de l'Atelier

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	9 902,45	9 902,45
Résultat de l'exercice	0,00	9 902,45	9 902,45
Report exercice antérieur	3 955,83	-9 902,45	-5 946,62
Résultat cumulé	3 955,83	0,00	3 955,83

2^o constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^o arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Jean-Noël MONTIER s'est retiré au moment du vote

A l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	116	0	0

Compte Administratif 2016 – Budget Annexe de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Noël MONTIER, Président de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Communauté Communes Beaumesnil - 27 - Budget annexe Office de tourisme		CA	2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXÉCUTION DU BUDGET			
	DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A 92 144,95	G 92 144,95	
Section de fonctionnement	A 92 144,95	G 92 144,95	
Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	
	*	*	*
REPORTS DE L'EXERCICE 2015			
Report en section de fonctionnement (002)	C (en déficit) 0,00	I (en excédent) 0,00	
Report en section d'investissement (001)	D (en déficit) 0,00	J (en excédent) 0,00	
	*	*	*
TOTAL (réalisations + reports)	92 144,95	92 144,95	
	* A+B+C+D	* G+H+I+J	*
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (I)			
Section de fonctionnement	E 0,00 K 0,00		
Section d'investissement	F 0,00 L 0,00		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	0,00	0,00	
	* E+F	* K+L	*
RESULTAT CUMULE			
Section de fonctionnement	G 92 144,95	H 92 144,95	
Section d'investissement	I 0,00 J 0,00	K 0,00 L 0,00	
TOTAL CUMULE	92 144,95	92 144,95	
	* G+H+I+J+K+L	* J+K+L	*

• Budget annexe de l'Office de tourisme

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	92 144,95	0,00	92 144,95
Recettes	92 144,95	0,00	92 144,95
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Report exercice antérieur	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,00	0,00	0,00

2^o constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^o arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Jean-Noël MONTIER s'est retiré au moment du vote

A l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	116	0	0

Compte Administratif 2016 – Budget Principal de l'Intercom Risle et Charentonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Risle et Charentonne,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE - 27 - INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE			CA	2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II	
VUE D'ENSEMBLE			A1	
EXÉCUTION DU BUDGET				
		DEFENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 7 034 003,18	G 7 135 206,14	
	Section d'investissement	B 603 243,65	H 668 056,98	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C (81 845,00)	I (81 102,44)	
	Report en section d'investissement (001)	D 322 480,57	J (81 845,00)	
		+	+	
	TOTAL réalisations + reports	T 960 327,40	8 494 425,50	
		+ A+B+C+D	+ G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 225 446,16	L 331 035,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	225 446,16	331 035,00	
		+ E+F	+ K+L	
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	T 034 003,18	T 800 308,58	
	Section d'investissement	1 161 170,98	1 019 091,98	
		+ E+F	+ K+L	
	TOTAL CUMULÉ	8 165 773,66	8 828 400,56	
		+ A+B+C+D+E+F	+ G+H+I+J+K+L	

• Budget principal

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	7 034 003,18	828 689,81	7 863 292,99
Recettes	7 135 206,14	1 019 091,98	8 154 298,12
Résultat de l'exercice	100 602,96	190 402,17	291 005,13
Report exercice antérieur	671 162,44	-322 480,57	348 681,87
Résultat cumulé	771 765,40	-132 078,40	639 687,00

2^{er} constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^{er} reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^{er} arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN s'est retiré au moment du vote

A l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	114	0	0

Compte Administratif 2016 – Budget Annexe de l'Assainissement Collectif de l'Intercom Risle et Charentonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Risle et Charentonne,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE - 27 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF			CA	2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMpte ADMINISTRATIF			II	
VUE D'ENSEMBLE			A1	
EXÉCUTION DU BUDGET				
		DEFENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 256 488,85	G 323 974,85	67 490,00
	Section d'investissement	B 462 343,06	H 715 866,31	253 353,25
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section d'exploitation (002)	C (148 100,44)	I (81 102,44)	
	Report en section d'investissement (001)	D 204 651,12	J (81 845,00)	
		+	+	
	TOTAL (réalisations + reports)	922 493,09	1 187 840,60	264 357,57
		+ A+B+C+D	+ G+H+I+J	+ E
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 272 213,79	L 580 572,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	272 213,79	580 572,00	
		+ E+F	+ K+L	+ E
RESULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation	256 488,85	472 144,29	215 055,44
	Section d'investissement	630 207,99	1 295 268,31	357 010,35
	TOTAL CUMULÉ	1 186 696,84	1 767 412,60	572 715,79
		+ A+B+C+D	+ G+H+I+J	+ E

(1) Réfère à l'origine à des dépenses dont l'importance des deux dernières années n'a pas été dépassée, aux dépenses anticipées pour l'année à venir, aux dépenses effectuées dans l'ensemble de l'exercice et aux dépenses effectuées dans la première moitié de l'exercice et non dépassées dans l'ensemble de l'exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent aux dépenses, aux dépenses anticipées pour l'année à venir, aux dépenses effectuées dans l'ensemble de l'exercice et aux dépenses effectuées dans la première moitié de l'exercice et non dépassées dans l'ensemble de l'exercice.

• Budget annexe de l'Assainissement collectif

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	256 488,85	734 556,84	991 045,69
Recettes	323 974,85	1 296 268,31	1 620 243,16
Résultat de l'exercice	67 486,00	561 711,47	629 197,47
Report exercice antérieur	148 169,44	-204 651,12	-56 481,68
Résultat cumulé	215 655,44	357 060,35	572 715,79

2^{er} constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^{er} reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^{er} arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN s'est retiré au moment du vote

A l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	114	0	0

Compte Administratif 2016 – Budget Annexe du SPANC de l'Intercom Risle et Charentonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Risle et Charentonne,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE - 27 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			CA 2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMpte ADMINISTRATIF			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXÉCUTION DU BUDGET			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (I)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A 252 634,34	G 285 326,20	32 691,86
Section d'exploitation	A	G	32 691,86
Section d'investissement	B	H	I
	107 729,05	223 714,33	116 988,28
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	C	I	19 103,29
Report en section d'exploitation (002)	C	I	19 103,29
Report en section d'investissement (001)	D	J	K
	(- débit)	(- dépense)	(- excédent)
	6 396,95	6 396,95	
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (I)
TOTAL (réalisations + reports)	360 363,39	534 540,77	174 177,36
	(+ A+B+C)	(+ G+H+I)	(+ I+K)
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	E	F	G
Section d'exploitation	E	F	G
Section d'investissement	F	G	H
	61 560,57	155 230,96	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	61 560,57	155 230,96	
	(+ E+F)	(+ G+H)	
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (I)
RESULTAT CUMULE	A+B+C+D+E+F	G+H+I+J+K	I
Section d'exploitation	252 634,34	304 429,49	51 795,15
Section d'investissement	169 289,62	388 342,24	216 052,62
	(+ B+C+D+G+H)	(+ I+J+K)	
TOTAL CUMULE	421 923,96	692 771,72	267 847,77
	(+ A+E+F)	(+ G+H+I+J+K)	

Les résultats de l'exercice et les résultats aux report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

• Budget annexe du SPANC

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	252 634,34	169 289,62	421 923,96
Recettes	285 326,20	378 945,29	664 271,49
Résultat de l'exercice	32 691,86	209 655,67	242 347,53
Report exercice antérieur	19 103,29	6 396,95	25 500,24
Résultat cumulé	51 795,15	216 052,62	267 847,77

2^o constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^o arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN s'est retiré au moment du vote

A l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	114	0	0

Compte Administratif 2016 – Budget Annexe de l'Office de Tourisme de l'Intercom Risle et Charentonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Risle et Charentonne,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE - 27 - OFFICE DE TOURISME			CA 2016
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXÉCUTION DU BUDGET			
	DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	G	167 937,60
Section de fonctionnement	A	G	167 937,60
Section d'investissement	B	H	I
	1 381,32	5 056,19	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	C	I	
Report en section de fonctionnement (002)	C	I	
Report en section d'investissement (001)	D	J	K
	(- débit)	(- dépense)	(- excédent)
	5 056,19	5 056,19	
	DEPENSES	RECETTES	
TOTAL (réalisations + reports)	144 646,77	144 646,77	146 028,09
	(+ A+B+C)	(+ G+H+I)	(+ G+H+I)
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	E	F	G
Section de fonctionnement	E	F	G
Section d'investissement	F	G	H
	0,00	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	0,00	0,00	0,00
	(+ E+F)	(+ G+H)	
RESULTAT CUMULE			
Section de fonctionnement	144 646,77	144 646,77	167 937,60
Section d'investissement	1 381,32	1 381,32	10 915,61
TOTAL CUMULE	146 028,09	146 028,09	178 853,51
	(+ A+B+C+D+E+F)	(+ G+H+I+J+K)	(+ G+H+I+J+K)

• Budget annexe de l'Office de tourisme

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	144 646,77	1 381,32	146 028,09
Recettes	167 937,60	5 056,19	172 993,79
Résultat de l'exercice	23 290,83	3 674,87	26 965,70
Report exercice antérieur	0,00	5 859,72	5 859,72
Résultat cumulé	23 290,83	9 534,59	32 825,42

2^o constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4^o arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultats du vote : Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN s'est retiré au moment du vote

A l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	114	0	0

Compte Administratif 2016 – Budget Annexe des Transports de l'Intercom Risle et Charentonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Risle et Charentonne,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré

^{1*} lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE - 27 - TRANSPORTS				CA 20
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF			II	CA 20
VUE D'ENSEMBLE			A1	
EXÉCUTION DU BUDGET				
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	82 735,15	DÉPENSES RECETTES SOLDE D'EXÉCUTION (1)
	Section d'investissement (re: versements des fonds propres et réserves)	B	0,00	DÉPENSES RECETTES SOLDE D'EXÉCUTION (1)
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section d'exploitation (002)	C	14 919,03	DÉPENSES RECETTES SOLDE D'EXÉCUTION (1)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	DÉPENSES RECETTES SOLDE D'EXÉCUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		E = A + B + C + D	82 735,15	DÉPENSES RECETTES SOLDE D'EXÉCUTION (1)
RESTES A REALISER A RAPORTER EN 2017 (2)	Section d'exploitation	F	0,00	DÉPENSES RECETTES SOLDE D'EXÉCUTION (1)
	Section d'investissement	G	0,00	DÉPENSES RECETTES SOLDE D'EXÉCUTION (1)
TOTAL des restes à réaliser à raporter en 2017		H = F + G	0,00	DÉPENSES RECETTES SOLDE D'EXÉCUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	I	82 735,15	DÉPENSES RECETTES SOLDE D'EXÉCUTION (1)
	Section d'investissement	J	0,00	DÉPENSES RECETTES SOLDE D'EXÉCUTION (1)
TOTAL CUMULE		K = I + J	82 735,15	DÉPENSES RECETTES SOLDE D'EXÉCUTION (1)

- Budget annexe des Transports

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	82 735,15	0,00	82 735,15
Recettes	90 242,41	0,00	90 242,41
Résultat de l'exercice	7 507,26	0,00	7 507,26
Report exercice antérieur	14 919,63	0,00	14 919,63
Résultat cumulé	22 426,89	0,00	22 426,89

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Résultats du vote : Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN s'est retiré au moment du vote

A l'unanimité

Yea	Nay	Abstentions
113	113	0

Compte Administratif 2016 – Budget Annexe de la ZAC de l'Intercom Risle et Charentonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Vice-Président Budget, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président de l'Intercom Risle et Charentonne,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE - 27 - BUDGET 2014				CA	2
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXÉCUTION DU BUDGET					
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)			DEPENSES	RECETTES	
	Section de fonctionnement		A	G	H
	Section d'investissement		B	H	I
				*	*
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)		C	36 323,15	I
	Report en section d'investissement (001)		D	(ai déficit)	J
				*	*
TOTAL (réalisations + reports)				982 521,34	948 690,65
				= A+B+C+D	= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement		E	0,00	K
	Section d'investissement		F	1 207,17	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017			1 207,17	0,00
				= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement		G	497 901,08	482 863,22
	Section d'investissement		H	465 827,43	465 827,43
	TOTAL CUMULÉ			963 728,51	948 690,65
				= G+H	= K+L

• Budget annexe de la ZA

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	462 577,93	465 827,43	928 405,
Recettes	482 863,22	465 827,43	948 690,
Résultat de l'exercice	20 285,29	0,00	20 285,
Report exercice antérieur	35 323,15	0,00	-35 323,
Résultat cumulé	-15 037,86	1 207,17	-15 037,86

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Résultats du vote : Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN s'est retiré au moment du vote

A la majorité des voix

100

113 112 1 0

Après la présentation de tous les comptes administratifs, Madame Lydie Pottier fait remarquer que sur l'année 2016 toutes intercommunalités confondues, le montant de l'emprunt s'élève à 1,7 million d'euros. Monsieur Frédéric Delamare exprime son inquiétude et insiste sur le fait d'être vigilants sur les dépenses à venir. Le Président explique que les élus sont déjà prévenus au sujet de la vigilance concernant les dépenses.

Compte de Gestion 2016 du Budget Principal et du budget annexe de la Communauté de Communes de Bernay et des Environs

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget principal et le budget annexe du SPANC de l'ancienne Communauté de Communes de Bernay et des Environs. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	113	0	0

Compte de Gestion 2016 du Budget Principal et des budgets annexes de l'Intercom du Pays Brionnais

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité**, les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget principal et les budgets annexes Assainissement collectif, SPANC, SPA Office de tourisme et ZAC de Maison Rouge de l'ancienne Intercom du Pays Brionnais. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	113	0	0

Compte de Gestion 2016 du Budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes de Broglie

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité**, les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget principal et les budgets annexes du SPANC et de la Régie transport de l'ancienne Communauté de Communes de Broglie.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	113	0	0

Compte de Gestion 2016 du Budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité**, les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget principal et les budgets annexes du SPANC, de l'Atelier et de l'Office de Tourisme de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	113	0	0

Compte de Gestion 2016 du Budget Principal et des budgets annexes de l'Intercom Risle et Charentonne

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité**, les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget principal et les budgets annexes de l'Assainissement collectif, du SPANC, de l'Office de Tourisme, des Transports et de la ZAC de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	113	0	0

Objet : Affectation des résultats 2016 du Budget principal de la Communauté de Communes de Bernay et des Environs

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget principal de l'ancienne Communauté de Communes de Bernay et des Environs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget principal

- un déficit de fonctionnement à l'exercice de : - 143 521,63 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 575 096,24 €
- un déficit d'investissement à l'exercice de : - 661 971,23 €
- un excédent de report d'investissement de : 18 364,08 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget principal
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 143 521,63 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 575 096,24 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	+ 431 574,61 €
<u>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</u>	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	- 842 219,15 €
R 001 (excédent de financement)	0,00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	+ 198 612,00 €
Besoin de financement F	
	=D+E 643 607,15 €

AFFECTATION C	=G+H 431 574,61 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	431 574,61 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, **approuve à la majorité des voix**, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget principal de l'ancienne Communauté de Communes de Bernay et des Environs, telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	111	0	2

Affectation des résultats 2016 du Budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes de Bernay et des Environs

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe du SPANC de l'ancienne Communauté de Communes de Bernay et des Environs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe du SPANC

- un déficit de fonctionnement à l'exercice de : - 42 489,35 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 83 151,59 €
- un déficit d'investissement à l'exercice de : - 115 863,61 €
- un excédent de report d'investissement de : 67 679,54 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe du SPANC
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 42 489,35 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 83 151,59 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	+ 40 662,24 €
<u>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</u>	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	- 48 184,07 €
R 001 (excédent de financement)	0,00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement F	
	=D+E 48 184,07 €
AFFECTATION C	
	=G+H 40 662,24 €

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	40 662,24 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à la majorité des voix l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe du SPANC de l'ancienne Communauté de Communes de Bernay et des Environs, telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	111	0	2

Affectation des résultats 2016 du Budget Principal de l'Intercom du Pays Brionnais

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget principal de l'ancienne Intercom du Pays Brionnais, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget principal

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 11 153,36 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 749 813,28 €
- un déficit d'investissement à l'exercice de : - 167 621,71 €
- un déficit de report d'investissement de : - 330 734,40 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget principal
Résultat de fonctionnement <u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 11 153,36 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 749 813,28 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) <u>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</u>	+ 760 966,64 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 249 809,36 € 0,00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	- 248 546,75 € 0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 498 356,11 €
AFFECTATION C	=G+H 760 966,64 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	498 356,11 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	262 610,53 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget principal de l'ancienne Intercom du Pays Brionnais telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Objet : Affectation des résultats 2016 du Budget annexe de l'assainissement collectif de l'Intercom du Pays Brionnais

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe de l'assainissement collectif de l'ancienne Intercom du Pays Brionnais, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe de l'Assainissement collectif

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 91 155,89 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 199 989,16 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 741 339,54 €
- un déficit de report d'investissement de : - 686 230,01€

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe de l'Assainissement collectif
Résultat de fonctionnement <u>A résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 91 155,89 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 199 989,16 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 291 145,05 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 537 718,47 € 0,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € + 592 798,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION C	=G+H 291 145,05 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	291 145,05 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe de l'assainissement collectif de l'ancienne Intercom du Pays Brionnais telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Affectation des résultats 2016 du Budget annexe SPANC de l'Intercom du Pays Brionnais

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe SPANC de l'ancienne Intercom du Pays Brionnais, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

- **Budget annexe du SPANC**
- un déficit de fonctionnement à l'exercice de : - 5 758,07 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 57 362,62 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 18 647,01 €
- un déficit de report d'investissement de : - 32 782,04 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe du SPANC
Résultat de fonctionnement <u>A résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 5 758,07 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 57 362,62 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 51 604,55 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 132 514,03 € 0,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € + 118 379,00 €
Besoin de financement F	=D+E 14 135,03 €
AFFECTATION C	=G+H 51 604,55 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	14 135,03 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	37 469,52 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe SPANC de l'ancienne Intercom du Pays Brionnais telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Affectation des résultats 2016 du Budget annexe SPA Office de Tourisme de l'Intercom du Pays Brionnais

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe SPA Office de Tourisme de l'ancienne Intercom du Pays Brionnais, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

- **Budget annexe du SPA Office de tourisme**
- un déficit de fonctionnement à l'exercice de : - 1 865,46 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 9 252,45 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 997,20 €
- un excédent de report d'investissement de : 240,80 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe de l'Office de tourisme
Résultat de fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 1 865,46 €
B Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 9 252,45 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	+ 7 386,99 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	+ 1 238,00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION C	=G+H 7 386,99 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	7 386,99 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe SPA Office de Tourisme de l'ancienne Intercom du Pays Brionnais telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Affectation des résultats 2016 du Budget annexe ZAC Maison Rouge de l'Intercom du Pays Brionnais

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe ZAC Maison Rouge de l'ancienne Intercom du Pays Brionnais, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe de la ZA de Maison Rouge

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 62 614,69 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 13 595,67 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 137 984,75 €
- un déficit de report d'investissement de : - 183 054,65 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe de la ZAC de Maison rouge
Résultat de fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 62 614,69 €
B Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 13 595,67 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	+ 76 210,36 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	- 45 069,90 €
R 001 (excédent de financement)	0,00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 45 069,90 €
AFFECTATION C	=G+H 76 210,36 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	45 069,90 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	31 140,46 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe ZAC Maison Rouge de l'ancienne Intercom du Pays Brionnais telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Affectation des résultats 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes de Broglie

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget principal de l'ancienne Communauté de Communes de Broglie, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget principal

- un déficit de fonctionnement à l'exercice de : - 150 000,39 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 522 086,66 €
- un déficit d'investissement à l'exercice de : - 451 428,96 €
- un excédent de report d'investissement de : 360 507,51 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget principal
Résultat de fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 150 000,39 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 522 086,66 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 372 086,27 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	+ 623 578,55 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement	- 714 500,00 €
Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 90 921,45 €
AFFECTATION C	=G+H 372 086,27 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	90 921,45 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	281 164,82 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget principal de l'ancienne Communauté de Communes de Broglie telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Affectation des résultats 2016 du Budget Annexe du SPANC de la Communauté de Communes de Broglie

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget Annexe du SPANC de l'ancienne Communauté de Communes de Broglie, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe du SPANC

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 9 467,87 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 26 126,68 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 321 109,32 €
- un déficit de report d'investissement de : - 218 996,12 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe du SPANC
Résultat de fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 9 467,87 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 26 126,68 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 35 594,55 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	+ 102 113,20 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION C	=G+H 35 594,55 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	35 594,55 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget Annexe SPANC de l'ancienne Communauté de Communes de Broglie telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Affectation des résultats 2016 du Budget Annexe de la régie transport de la Communauté de Communes de Broglie

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget Annexe de la régie transport de l'ancienne Communauté de Communes de Broglie, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe de la Régie transport

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 21 147,40 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 205 811,95 €
- un déficit d'investissement à l'exercice de : - 45 047,10 €
- un excédent de report d'investissement de : 56245,81€

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe de la Régie transport
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 21 147,40 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 205 811,95 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 226 959,35 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00 € + 11 198,71 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € 0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION C	=G+H 226 959,35 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	226 959,35 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget Annexe de la régie transport de l'ancienne Communauté de Communes de Broglie telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Affectation des résultats 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget principal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget principal

- un déficit de fonctionnement à l'exercice de : - 246 399,63 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 297 710,53 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 495 550,78 €
- un déficit de report d'investissement de : - 333 530,92 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget principal
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 246 399,63 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 297 710,53 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 51 310,90 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00 € + 407 543,86 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	- 245 524,00 € 0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION C	=G+H 51 310,90 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	51 310,90 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget principal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Objet : Affectation des résultats 2016 du Budget Annexe du SPANC de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe du SPANC de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe du SPANC

- un déficit de fonctionnement à l'exercice de : - 79 248,04 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 105 005,68 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 0,00 €
- un excédent de report d'investissement de : 1 628,14 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe du SPANC
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 79 248,04 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 105 005,68 €
	+ 25 757,64 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	+ 1 628,14 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E
AFFECTATION C	=G+H
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	25 757,64 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget Annexe du SPANC de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Objet : Affectation des résultats 2016 du Budget Annexe de l'atelier de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe de l'atelier de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe de l'Atelier

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 0,00 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 3 955,83 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 9 902,45 €
- un déficit de report d'investissement de : - 9 902,45 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe de l'Atelier
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 3 955,83 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	+ 3 955,83 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	0,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E
AFFECTATION C	=G+H
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	3 955,83 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget Annexe de l'atelier de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Objet : Affectation des résultats 2016 du Budget Annexe de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget de l'Office de Tourisme de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe de l'Office de tourisme

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 0,00 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 0,00 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 0,00 €
- un excédent de report d'investissement de : 0,00 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe de l'Office de tourisme
Résultat de fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
<u>C Résultat à affecter</u>	
= A + B (hors reste à réaliser)	0,00 €
<u>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</u>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	0,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION C	=G+H 0,00 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget Annexe de l'Office de Tourisme de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Affectation des résultats 2016 du Budget Principal de l'Intercom Risle et Charentonne

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget principal de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget principal

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 100 602,96 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 671 162,44 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 190 402,17 €
- un déficit de report d'investissement de : - 322 480,57 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget principal
Résultat de fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 100 602,96 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 671 162,44 €
<u>C Résultat à affecter</u>	
= A + B (hors reste à réaliser)	+ 771 765,40 €
<u>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</u>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 237 667,24 €
R 001 (excédent de financement)	0,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	+ 105 588,84 €
Besoin de financement F	=D+E 132 078,40 €
AFFECTATION C	=G+H 771 765,40 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	132 078,40 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	639 687,00 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget principal de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Affectation des résultats 2016 du Budget annexe de l'assainissement collectif de l'Intercom Risle et Charentonne

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe de l'assainissement collectif de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe de l'Assainissement collectif

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 67 486,00 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 148 169,44 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 561 711,47 €
- un déficit de report d'investissement de : - 204 651,12 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe de l'Assainissement collectif
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 67 486,00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 148 169,44 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 215 655,44 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00 € + 48 702,13 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € + 308 358,22 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION C	=G+H 215 655,44 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	215 655,44 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe de l'assainissement collectif de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Objet : Affectation des résultats 2016 du Budget annexe du SPANC de l'Intercom Risle et Charentonne

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe du SPANC de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe du SPANC

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 32 691,86 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 19 103,29 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 209 655,67 €
- un excédent de report d'investissement de : 6 396,95 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe du SPANC
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 32 691,86 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 19 103,29 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 51 795,15 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00 € + 122 382,23 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € + 93 670,39 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION C	=G+H 51 795,15 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	51 795,15 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe du SPANC de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Affectation des résultats 2016 du Budget annexe de l'Office de Tourisme de l'Intercom Risle et Charentonne

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe de l'Office de Tourisme de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe de l'Office de tourisme

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 23 290,83 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 0,00 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 3 674,87 €
- un excédent de report d'investissement de : 5 859,72 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe de l'Office de tourisme
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 23 290,83 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 23 290,83 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00 € + 9 534,59 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € 0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION C	=G+H 23 290,83 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	23 290,83 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe de l'Office de Tourisme de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Voteants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Affectation des résultats 2016 du Budget annexe des Transports de l'Intercom Risle et Charentonne

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe des Transports de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe des Transports

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 7 507,26 €
- un excédent de report de fonctionnement de : 14 919,63 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 0,00 €
- un excédent de report d'investissement de : 0,00 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	
	Budget annexe des Transports
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 7 507,26 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 14 919,63 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 22 426,89 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00 € 0,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € 0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION C	=G+H 22 426,89 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	22 426,89 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)	0,00 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe des Transports de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Voteants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Objet : Affectation des résultats 2016 du Budget annexe de la ZAC de l'Intercom Risle et Charentonne

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 du budget annexe de la ZAC de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que les comptes administratifs 2016 font apparaître :

• Budget annexe de la ZAC

- un excédent de fonctionnement à l'exercice de : 20 285,29 €
- un déficit de report de fonctionnement de : - 35 323,15 €
- un excédent d'investissement à l'exercice de : 0,00 €
- un excédent de report d'investissement de : 0,00 €

Affectation prévisionnelle du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016		Budget annexe de la ZAC
Résultat de fonctionnement		
A résultat de l'exercice		+ 20 285,29 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
B Résultats antérieurs reportés		- 35 323,15 €
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C Résultat à affecter		- 15 037,86 €
= A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		
D 001 (besoin de financement)		0,00 €
R 001 (excédent de financement)		0,00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement		0,00 €
Excédent de financement		+ 1 207,17 €
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION C	=G+H	0,00 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement		
G = au minimum, couverture du besoin de financement		0,00 €
F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0,00 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)		- 15 037,86 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe de la ZAC de l'ancienne Intercom Risle et Charentonne telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Convention groupements de commandes

Monsieur le Président expose que des groupements de commande peuvent être constitués entre plusieurs opérateurs en vue d'offrir à leurs membres la possibilité de mutualiser leurs besoins et de réaliser des économies d'échelle.

A cet effet, l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite constituer un groupement de commandes avec les communes et les établissements publics locaux de son territoire souhaitant y adhérer.

Monsieur le Président énonce que le groupement constitué à dessein de simplifier les procédures d'achats publics d'une part, d'optimiser les coûts directs et indirects de gestion liés aux achats d'autre part et d'obtenir une baisse importante des fournitures standardisables et récurrentes.

A cet effet, une invitation a été adressée aux communes et aux établissements publics locaux du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, en vue de manifester leur intention d'adhérer au groupement

Monsieur le Président apporte la précision selon laquelle, à tout moment de la vie du groupement, de nouveaux membres pourront intégrer le groupement par voie d'avenant à la convention constitutive du groupement.

De plus, Monsieur le Président précise que pour des raisons de simplification de la procédure et une réduction des coûts de gestion, il est proposé de désigner l'Intercom Bernay Terres de Normandie, coordonnateur et mandataire du groupement à venir.

A cet effet, il est proposé que le coordonnateur soit chargé de signer, et notifier les marchés, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de son exécution comptable et financière ; Dans le même raisonnement, il est suggéré que la Commission d'Appel d'Offres soit celle du coordonnateur

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commandes permanent conclu entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie d'une part ainsi que les communes et établissements publics locaux y adhérent par décision expresse de leur organe délibératif d'autre part. **Approuve le fait d'instaurer la Commission d'Appel d'Offres de l'Intercom Bernay Terres de Normandie comme étant la Commission d'Appel d'Offres du groupement de Commandes et désigne l'Intercom Bernay Terres de Normandie, coordonnateur du groupement de commandes permanents.**

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande à venir ainsi que les avenants y afférents.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Questions diverses

Monsieur Pascal Didtsch émet le souhait d'un vote de soutien à la communauté éducative du collège de la Barre en Ouche. Après un vote à main levée et deux abstentions la motion est adoptée. Celle-ci sera rédigée et envoyée au Collège.

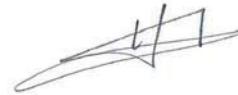
De plus, Monsieur Pascal Didtsch souhaite avoir des informations sur l'organigramme de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et souhaite avoir une clarification concernant le recrutement externe d'un DGS et de la pétition des salariés concernant Madame Beaugrand.

Le Président répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour et que cette décision appartient au Président.

Monsieur Pierre Bibet fait remarquer que depuis la fusion, le conseil communautaire ne vote que des délibérations de forme mais pas de fond.

Fin de séance 21h30

Secrétaire de séance
A.ANTHIERENS




Le Président
J.C. ROUSSELIN